



COMMISSION
URBANISME, CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE

Rapport (public)
de la séance du mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19h
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Emmanuelle AGABU
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Jean-Noël DUCREST
Mme Andrea EHRETSMANN (pour Mme ODIER)
M. Laurent PECCOUD (pour M. VINZIO)
M. Raphaël RAPIN

M. Christophe BAUMGERGER Adjoint
M. Charles LASSAUCE Secrétaire général
M. Romain PERROTTET Spécialiste projet
M. Alessandro SEYDOUX Technicien communal

Excusé-e-s : Mme Catherine ODIER
M. Charles VINZIO

Invité-e-s : Mme Mathilde BERTHELOT Bureau Comte, Berthelot et Neto

ORDRE DU JOUR

19h présentation du projet de construction de la Villa Hoffmann par Mme Mathilde Berthelot, du bureau d'architectes Comte, Berthelot et Neto

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023**
- 3. Discussion sur le projet de la Villa Hoffmann**
- 4. Subvention énergétique communale**
- 5. Communications de l'Exécutif**
- 6. Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

Présentation du projet de construction de la Villa Hoffmann par Mme Mathilde Berthelot, du bureau d'architectes Comte, Berthelot et Neto

Mme M. Berthelot fait tout d'abord un point sur l'avancement du projet en reprenant les plans niveau par niveau.

Sous-sol

La ferme n'étant excavée que partiellement, l'hypothèse d'excaver le reste avait été évoquée lors de la dernière séance ; cela permettait de faire descendre la cage d'escalier jusqu'au sous-sol et d'agrandir ce niveau pour libérer le rez-de-chaussée notamment en y aménageant les sanitaires. Ces derniers pourraient effectivement être déplacés au sous-sol (aussi accessibles par un ascenseur), avec deux locaux techniques (sous-station permettant une mutualisation avec la villa voisine de la production de chaleur (éventuellement l'eau

chaude sanitaire) et des introductions électriques).

Rez-de-chaussée

Compte tenu de ce qui précède, l'ancien espace sanitaire serait libéré et pourrait laisser place à un espace réception et cuisine (réchauffage) qui pourrait fonctionner en synergie avec la salle polyvalente 1. Une ouverture dans le mur équipée d'une porte permettrait de relier ces salles et l'espace réception pourrait fonctionner avec les salles situées à l'étage.

La commission avait émis le souhait de créer un couvert extérieur dans le but de prolonger l'usage de la salle polyvalente 1 tout en offrant un abri aux intempéries ou au soleil.

Les mandataires proposaient de supprimer les petits appentis extérieurs, qui sont en mauvais état et dont une partie commence à s'effondrer. Étant donné le danger pour les passants ou les utilisateurs de la cour, ils ont été sécurisés par un charpentier qui a aussi retiré une partie des tuiles qui menaçaient de s'effondrer. Selon l'ingénieur civil, récupérer ces appentis serait très complexe. Les mandataires proposent donc la construction d'un petit pavillon avec une simple couverture et, en bout, un lieu de stockage polyvalent qui pourrait aussi être utilisé comme buvette ou petit bar lors d'événements.

Les mandataires envisageaient aussi de planter un arbre dans la cour. Mais les commissaires avaient soulevé des problématiques d'espace, notamment pour l'accès des véhicules. Les mandataires proposent l'installation d'un petit bassin qui apporterait une vraie fraîcheur en été (type lavoir). Le grand mur pignon pourrait être habillé par une végétation grimpante. Ils souhaiteraient aussi protéger l'acoustique de la cour avec des murs d'une hauteur à déterminer, un point qui sera à vérifier avec l'OCT et l'OPS (la loi sur les constructions leur hauteur en zone 5).

Niveau 1

Les aménagements n'ont pas été modifiés : salle polyvalente 2 superposée à la 1, petite salle dite « maison de quartier ».

Un ingénieur acousticien travaille sur ce projet, sachant qu'un rapport d'acoustique devra être fourni au SABRA ; ce rapport donnera aussi à la commune une idée de l'ampleur des événements qui pourront être accueillis dans les salles de la villa Hoffmann.

Les deux murs mitoyens devront être équipés d'un doublage acoustique ; cela permettra par exemple d'accueillir des mariages avec sonorisation et, ponctuellement, des petits concerts (ne nécessite pas d'autorisation si une fois par mois, pour autant qu'il se termine avant minuit et ne dépasse pas les décibels admis pour la salle).

À la fin des travaux, des sondages acoustiques devront être réalisés afin de confirmer que le bâtiment protège bien le voisinage des bruits qu'il pourrait générer. L'acoustique devra être la meilleure possible tout en sachant qu'elle ne sera pas la même que dans une construction neuve, notamment à cause des hauteurs assez réduites.

Combles

Les mandataires ont essayé de travailler sur une ventilation naturelle, mais cela aurait généré beaucoup de courants d'air, notamment pendant la saison froide. L'ingénieur ventilation propose l'installation d'un monobloc de ventilation (extraction et récupération de l'air vicié, injection d'air depuis l'extérieur pulsé et tempéré). Le local sous les combles aurait une surface suffisante pour accueillir le monobloc et du stockage.

Mme M. Berthelot présente ensuite les coupes en expliquant que la villa Hoffmann a été passablement transformée au fil des ans, entre autres dans la partie grange où des morceaux de la charpente manquent. Compte tenu des charges pour accueillir le programme envisagé, il sera impossible de conserver beaucoup de structures existantes, comme les planchers. Et la hauteur sous dalle actuelle au rez-de-chaussée (2,12 m) serait insuffisante. Disposer d'au moins 2,3 m au rez-de-chaussée permettrait de passer quelques techniques au plafond, ainsi qu'environ 2,3 m de vide d'étage au niveau 1.

Ces habitations typiques de l'époque offraient des hauteurs d'étage assez restreintes. Le renforcement nécessaire des planchers impliquera d'épaissir ceux-ci.

Pour la partie grange, les mandataires se sont attachés à donner un peu d'espace aux deux salles polyvalentes. Un travail avec l'ingénieur civil sera nécessaire afin de résoudre la problématique des parties horizontales (reprise des entrées pour que la ferme n'appuie pas trop sur les murs périphériques). Au rez-de-chaussée, la hauteur sous dalle est d'environ 3,3 m (l'acoustique de la salle devra être régulée avec l'ingénieur acousticien).

Pour le pavillon extérieur, deux variantes sont proposées : à deux pans ou à un pan (qui reprend peut-être plus la forme actuelle). Variante à deux pans : la construction serait légère, en bois (claustras, poteaux avec ancrage assez large afin de porter la charpente), offrant un beau volume intérieur tout en restant à l'échelle de la cour et de la ferme (gabarits limités). Variante à un pan : façade un peu plus haute et ouverte, mais qui donnerait peut-être une impression plus écrasée au volume intérieur.

Les mandataires proposent de créer une grande ouverture assez contemporaine dans le bâtiment (emplacement à définir) pour éclairer la salle polyvalente 2, de supprimer les grandes portes en très mauvais état et de les remplacer par une grande ouverture vitrée pour la salle polyvalente 1.

La porte cochère et le portail d'entrée seraient alignés, confirme **Mme M. Berthelot** sur une question.

Puis, sur une demande de précision concernant l'ouverture en toiture (chien assis ou Velux), **Mme M. Berthelot** dispense quelques explications sur la base du plan concernant l'éclairage de la salle polyvalente 2. Les mandataires proposent plusieurs sources de lumière (fenêtres fixes, jours de toiture, ouverture verticale). Le projet doit encore être finalisé.

Un commissaire trouverait un jour en façade plus judicieux afin de libérer le toit pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Des panneaux photovoltaïques sont prévus, confirme **Mme M. Berthelot**, mais qui n'occuperont pas forcément toute la toiture. La salle du niveau 2 étant assez haute, le dépassement de la toiture serait visible. Concernant les élévations côté jardin, en dehors des fenêtres existantes, les mandataires souhaiteraient travailler avec une ouverture verticale assez fine afin d'amener un peu de lumière en fond de salle sans pour autant engendrer des nuisances sonores pour le voisinage. La plupart des fenêtres devraient être fixes (ouverture possible pour les nettoyages).

Mme M. Berthelot présente ensuite quelques images de référence qui guident les mandataires pour ce projet (architecture, ambiance, matériaux).

La commission avait évoqué la problématique de l'imperméabilisation du sol de la cour (gravier, pavés ou autres), est-il rappelé.

Mme M. Berthelot précise que le dallage ne serait pas posé de la même façon à l'intérieur (sur mortier, imperméable) et à l'extérieur (sur lit de sable, perméable). En termes d'usages, une surface dure est plus pratique que des gravillons, ne serait-ce que pour les personnes à mobilité réduite. Mais les mandataires sont ouverts à toute autre proposition.

Estimation sommaire du coût des travaux (hors honoraires mandataires) et crédit d'étude

Les différents postes sont décomposés en page 24 de la présentation (estimations selon les m³). **Mme M. Berthelot** décrit succinctement les travaux inclus dans ces coûts (cf. p. 25). Le coût de la rénovation complète de la villa Hoffmann, hors honoraires, s'élèverait à Fr. 2'175'500.-.

La différence avec l'appel d'offres (1,135 mio) s'explique par le fait que les m³ sont un peu plus importants (400 m³) ; un certain nombre de travaux supplémentaires comme la démolition des appentis, les aménagements extérieurs, la construction du couvert extérieur, la rénovation du local stockage, l'excavation du sous-sol, l'ascenseur, la rénovation

énergétique de cette ampleur et l'acoustique n'avaient pas été calculés. Le devis général permettra de confirmer l'ensemble des coûts.

Un commissaire demande si les honoraires des mandataires s'élèvent bien à 10 % selon la norme SIA.

Mme M. Berthelot répond que les honoraires ont été réactualisés, car de nombreux mandataires accompagnent déjà ce projet. Les honoraires sont récapitulés en page 27 (jusqu'à la phase 41, c'est-à-dire les appels d'offres) et en page 28 (jusqu'à la réception des travaux). Un certain nombre d'ingénieurs spécialisés sont actuellement au forfait : électricité, ventilation, chauffage, sanitaire, géomètre, acousticien, sécurité, géotechnique, expertises et constats (intervention d'un huissier chez les voisins en amont pour éviter des soucis ultérieurs en cas de dommage). À +/- 20 % de travaux, les ingénieurs sont normalement en droit de réclamer une mise à jour de leurs honoraires. Les honoraires des architectes et ingénieurs civils sont calculés sur le coût des travaux. Les premiers ont été réactualisés. Pour les seconds, le calcul global des travaux d'ingénierie avait été fait avant de découvrir le si mauvais état de la structure actuelle. Il y a donc une incertitude sur ces honoraires.

Le total TTC des honoraires jusqu'à la phase 41 (appels d'offres rentrés et adjugés) est de Fr. 345'835.- (crédit d'étude voté de Fr. 180'000.-).

Sur une question concernant l'excavation du sous-sol (étude géotechnique, écoulements et accessibilité PMR), **Mme M. Berthelot** indique que les mandataires n'ont pas, pour le moment, mandaté de géotechnicien. Mais les rapports géotechniques de la parcelle de l'écoquartier sont plutôt positifs. Le rapport à venir permettra de confirmer ces éléments. À première vue il n'y aurait pas de difficultés, si ce n'est les coûts d'excavation. Transférer les sanitaires au sous-sol permettrait de gagner des usages au rez-de-chaussée, par exemple une cuisine. Par rapport aux PMR, il existe des ascenseurs adaptés ; il faudra encore évaluer l'éventualité que la cabine monte jusqu'aux combles, bien que le public n'y sera pas admis. L'ascenseur pourrait desservir du sous-sol jusqu'au niveau 1 supérieur (salle polyvalente 2).

Quelle est la densité totale du bâti ? est-il encore demandé.

Mme M. Berthelot explique que les mandataires ont rencontré les inspecteurs de l'OAC à plusieurs reprises ; comme il ne s'agit pas de logements mais d'une construction d'intérêt public, l'IUS ne devrait pas avoir d'incidence. Mais le dépôt d'une autorisation de construire sera nécessaire pour confirmer ce point. Sur l'autorisation de construire de l'écoquartier, le niveau intermédiaire de la grange n'était pas pris en compte, ce qui réduisait les surfaces de 75 m². Mais cela reviendrait à se priver d'un étage potentiel. Le petit pavillon extérieur devrait être considéré comme une construction de moindre importance (maximum 100 m² et 8 % de la parcelle, construction de 50 m² au plus). Une incertitude subsiste également sur le mur côté route de Thonon (hauteur maximale de 80 cm en zone 5), qui serait un vrai gain au niveau acoustique pour la cour. En zone 5, le rapport des surfaces doit être de qualité et en suffisance (si le pourcentage n'est pas spécifié, l'OAC considère en général qu'un 20 % est un projet qualitatif). En l'occurrence, la pleine terre pour ce projet serait de 43 % (calcul effectué avant la mutation parcellaire).

Un commissaire demande si l'étude de l'ingénieur acousticien garantirait à la commune de ne pas avoir de problèmes avec le voisinage, par la suite.

Mme M. Berthelot explique que les mandataires suivront le projet en termes constructifs, notamment les performances des fenêtres et des murs périphériques. Et des sondages seront réalisés à la fin des travaux (bruit émis à l'intérieur du bâtiment qui passerait par les fenêtres les plus proches des autres constructions). Comme la norme fixe un seuil à ne pas dépasser, les mandataires pourront déterminer le niveau de bruit admissible dans la salle, 85 dB étant visés). Le SABRA admet que ces valeurs puissent être dépassées une fois par mois pour des concerts, pour autant qu'il s'agisse d'événements publics ouverts aux riverains et qui se terminent avant minuit. Les valeurs sont beaucoup plus souples en termes

de bruit pour la cour pour autant que la manifestation soit terminée avant minuit.

Le même commissaire s'inquiète pour les locataires d'à côté.

Le mur mitoyen sera doublé (doublage acoustique), indique **Mme M. Berthelot**. Des sondages ont déjà été effectués. Les directives de l'acousticien seront appliquées et de nouveaux sondages réalisés ensuite.

Une commissaire demande s'il serait possible d'envisager, à la place de l'ascenseur, un monte-escalier à chaise pour les PMR.

Mme M. Berthelot ne conseillerait pas cette solution car, en dehors des PMR, il y aurait aussi des personnes avec des poussettes ou des livraisons. Et en cas de feu, le monte-escalier bloqué empêcherait une évacuation par l'escalier. Il faudrait alors créer un escalier de secours de 1,2 m à côté de la plate-forme.

Un commissaire trouve 85 dB peu élevés pour de la musique, sachant qu'une rue passante atteint déjà un seuil d'environ 80 dB.

Pour créer une salle de concert, il faudrait faire une « boîte dans la boîte », c'est-à-dire construire à l'intérieur des murs une salle totalement isolée, répond **Mme M. Berthelot**. Or cette solution serait très coûteuse et empiéterait beaucoup sur ces espaces de 65 m².

Le même commissaire relève l'importance d'être vigilants sur la limitation de ces salles dans lesquelles la commune ne pourra au final pas faire grand-chose.

Mme M. Berthelot indique que les mandataires proposent des mesures renforcées afin de repousser la limite actuellement autorisée de 70 à 85 dB et, ponctuellement, 93 dB. Le SABRA demande également une sonorisation avec limiteur-enregistreur.

Le commissaire pense que cela ira si l'installation est faite de manière intelligente avec des émissions sonores assez dispatchées. Mais juste deux enceintes pour couvrir toute la salle, ce ne sera pas gérable. L'étude pour les émissions sonores devra être très minutieuse dans le choix du matériel et des futurs équipements de sonorisation.

À l'absence d'autre remarque ou question, Mme M. Berthelot est libérée.

Départ de Mme M. Berthelot.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 6 oui.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

Une correction est proposée, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 ainsi corrigé est approuvé à la majorité des personnes présentes (4 oui, 2 abstentions).

3. Discussion sur le projet de la Villa Hoffmann

Un commissaire est extrêmement surpris de l'approche des coûts par les architectes. L'ampleur et l'envolée que prennent à chaque fois les prix sont assez sidérantes.

M. Ch. Lassaue indique que le premier chiffrage avait été fait par M. D. Peccoud, qui avait pris comme base les m³ sans analyse spécifique de la structure. Or un certain nombre d'éléments structurels complexes, auxquels se sont ajoutés les choix de la commune, ne permettent pas la simplicité imaginée au départ.

Le commissaire, qui comprend parfaitement cet élément, souligne que c'est la même chose sur chaque projet architectural. Il y a déjà eu ces mêmes discussions pour le pavillon provisoire de l'école, par exemple. Les coûts prennent systématiquement l'ascenseur.

Un autre relève que les demandes de la commune, qui cherche un projet qui lui corresponde, ont aussi une incidence sur les prix. Bien qu'élevés, ces coûts lui paraissent corrects.

Un commissaire ne remet pas en question les prix, mais le fonctionnement. Comment faire mieux, à l'avenir, dans les demandes ou approches pour mieux coller à la réalité du marché ?

La complexité de chiffrer des mandats à l'avance est soulignée. Des fluctuations de 10 à 20 % paraissent compréhensibles. Dans ce cas, l'excavation justifie ce coût supplémentaire de Fr. 130'000.- à Fr. 150'000.-. L'augmentation de Fr. 800'000.- est en revanche moins compréhensible. Les honoraires passent aussi du simple au double.

Un commissaire n'est pas opposé à ce projet, qu'il trouve très beau. Il tient juste à souligner un problème auquel la commune est à chaque fois confrontée.

Mais à chaque fois les Conseillers municipaux demandent plus, relève un autre.

Un commissaire pense que la commune crée des lieux ou espaces de vie pour ses habitants, ce qui est une très bonne chose. Ce projet doit voir le jour. La présentation des mandataires est en adéquation complète avec les demandes de la commune. Il est simplement surpris de ce mode de fonctionnement récurrent.

M. Ch. Lassaue rappelle que ces cinq dernières années, les budgets votés ont été respectés, voire largement inférieurs, comme dans le cadre du pavillon scolaire provisoire. Le coût de 2,5 mios ne devrait pas non plus être dépassé. Pour le local des pompiers, le crédit d'investissement avait été étudié et présenté par un architecte ; les coûts étaient beaucoup plus précis. En l'occurrence, étant donné les coûts présentés pour la villa Hoffmann, et si la commission décide d'aller de l'avant, le Conseil municipal devra voter un crédit d'étude complémentaire de Fr. 200'000.-.

M. A. Seydoux explique que M. D. Peccoud ayant obtenu l'autorisation de construire qui pourrait entrer en force en janvier 2024, il faudrait figer rapidement le projet de la villa Hoffmann compte tenu la mutualisation prévue des installations techniques. Il faudrait démolir assez vite les appentis.

Un commissaire souhaiterait attendre les réponses concernant l'IUS et la pleine terre. Investir Fr. 130'000.- pour excaver le sous-sol et gagner de la place pour les locaux techniques vaudrait la peine. Bien que plus coûteux que prévu, le projet est très intéressant.

À l'unanimité des membres présents la commission préavise favorablement un crédit d'étude complémentaire à hauteur de Fr. 200'000.-.

Départ de M. Ch. Lassaue.

4. Subvention énergétique communale

M. Ch. Baumberger explique que M. R. Perrottet prépare actuellement un projet de règlement en se basant sur différents documents pour déterminer les subventions communales. Ce document pourra être présenté lors de la séance conjointe CUCP/CAEDD.

M. R. Perrottet a étudié les règlements de Collonge-Bellerive et Collex-Bossy et esquissé une première ébauche. Il faudra affiner le choix sur les subventions accordées (panneaux solaires photovoltaïques, isolation, PAC, etc.). Il a pris contact avec les SIG et déjà esquissé des projections grossières et simulations.

Étude Eco21 proposée par les SIG

M. Ch. Baumberger rappelle qu'il a déjà évoqué la réunion, le 17.5.2023, des magistrats du Groupement Arve et Lac avec les SIG. Les SIG proposent un accompagnement aux communes d'Arve et Lac, à savoir une séance d'information générale, ou/et une séance d'information sur les PAC, ou/et une séance d'information sur les panneaux solaires

photovoltaïques. Il a été sollicité début octobre par Cologny (la seule commune à avoir opté pour la globalité, soit les trois séances) concernant l'intention ou non de Corsier de participer à celles-ci. Les séances auraient lieu, en fonction du nombre de participants, soit à Cologny soit au collège de Bois-Caran. C'est après ces séances qu'il sera possible de chiffrer les subventions possibles.

Sur une remarque, **M. Ch. Baumberger** explique qu'il s'agit d'une information globale comme cela a déjà été organisé pour Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Les propriétaires intéressés pourront ensuite s'inscrire à une démarche ou l'autre.

M. R. Perrottet ajoute que la démarche du programme Eco21 consiste en des appels d'offres groupés. 480 Corsiérois pourraient potentiellement être concernés par ces séances d'information (selon l'expérience des SIG, la participation moyenne est de 10 %). Chaque propriétaire intéressé se verra proposer des offres (appels d'offres groupés) et un suivi personnalisé (système clé en main, y compris subventions possibles). Il faut différencier la participation aux séances et le budget pour l'offre d'accompagnement complète, car tous les propriétaires ne vont pas plus loin que les séances d'information pour diverses raisons.

Un commissaire relève le panel très large de subventions cantonales, fédérales ou autres. Est-ce que la commune doit se positionner sur un choix défini de subventions ou une enveloppe annuelle visant à couvrir un certain pourcentage serait-elle envisageable ?

Un autre indique que les règlements déterminent normalement les champs d'application.

Un commissaire pense qu'il serait judicieux de sonder en amont l'intérêt des Corsiérois au moyen d'un tous-ménages, aussi dans un souci de transparence.

M. R. Perrottet explique que Corsier aurait aussi la possibilité d'organiser la même séance sur son territoire.

À l'unanimité des membres présents la commission préavise favorablement la participation au programme SIG Eco21 (séance d'information générale, séance d'information panneaux solaires photovoltaïques et séance d'information PAC) et donne mandat à l'Exécutif de se renseigner quant aux modalités.

M. Ch. Baumberger se renseignera quant à l'intérêt d'autres communes d'Arve et Lac et informera les SIG. Le tous-ménages idoine sera diffusé fin novembre/début décembre avec les dates proposées et un coupon-réponse. Les inscriptions permettront de définir les coûts qui seront soumis au Conseil municipal. Une séance conjointe CUCP/CAEDD sera organisée rapidement.

Un commissaire ajoute qu'il faudrait s'attendre à une entrée en vigueur du règlement sur les subventions énergétiques en juin 2024, ce qui coïnciderait avec les accompagnements pour les habitants intéressés.

Règlement subventions énergétiques communales

Prenant l'exemple du règlement de Collonge-Bellerive, un commissaire indique que les subventions sont limitées au crédit octroyé par le Conseil municipal ; les subventions ne sont pas un droit et aucun recours n'est possible.

Contrairement à une ligne budgétaire, dont le montant est bloqué sur une année, un crédit est une enveloppe qui reste à disposition tant que celle-ci n'est pas épuisée. Et le Conseil municipal a toute latitude de voter une rallonge.

M. Ch. Baumberger confirme que cet élément a déjà fait l'objet d'une discussion au sein de la CAEDD qui préférerait un crédit.

Les commissaires sont aussi favorables à un crédit, une solution beaucoup plus flexible.

Le champ d'application devra être défini pour chaque type d'énergie renouvelable ou optimisation, est-il rappelé.

M. R. Perrottet explique l'un des deux modèles envisageables, à savoir des subventions communales basées sur les subventions cantonales, voire fédérales (pourcentage). L'avantage, c'est que la validation préalable du dossier technique est réalisée par un tiers.

Un commissaire suggère de fixer un plancher et un plafond pour ces subventions.

M. Ch. Baumberger relève quant à lui la nécessité de déterminer le champ d'application (villas ou bâtiments commerciaux, industriels ou à usage mixte ?).

Le commissaire souligne l'importance d'une équité entre tous les Corsiérois.

Un autre commissaire abonde dans le sens de son préopinant.

Un troisième élu relève que de nombreuses toitures sont louées par les propriétaires à des sociétés privées ; les panneaux solaires photovoltaïques installés par celles-ci produisent des centaines de kWh qui sont revendus aux SIG. Est-ce à la commune de subventionner un tel commerce ?

M. R. Perrottet verra si d'autres communes ont déjà analysé ce problème et, cas échéant, les réponses qu'elles y ont apportées.

Type d'installations

Le tableau GÉnergie Subventions 2023 qui était à disposition sur le CMNet présente diverses rubriques.

M. R. Perrottet pense que certaines subventions devraient être éliminées, car beaucoup trop coûteuses, aux impacts insuffisants, trop minimes ou autre. Une analyse préalable et une discussion CUCP/CAEDD seront nécessaires (la date du 27.11.2023 est retenue pour l'organisation d'une séance conjointe).

M. Ch. Baumberger rappelle que la doyenne de la commission devrait convoquer cette séance.

5. Communication de l'Exécutif

M. Ch. Baumberger annonce que le rapport d'étude concernant la possibilité d'un CAD entre le NGS et les bâtiments communaux a été mis à disposition sur le CMNet. Il propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6. Divers

Un commissaire explique que le CNBC a proposé à la commune la mise à disposition d'une station météo autonome pour les usagers du lac. Il donne lecture de cette proposition à laquelle l'administration n'a pas encore répondu.

M. A. Seydoux s'informerait à l'interne ; ce point est inscrit au tableau des suivis de la commission.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h06.

Rapport : E. Maia